

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

12 octobre 2020
Français
Original : anglais

Genève, 11-13 novembre 2020
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

(tel que recommandé par la Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à sa sixième séance plénière, le 15 novembre 2019 ; voir annexe I du document CCW/MSP/2019/9)*

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Confirmation de la nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Réunion.
5. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion.
6. Échange de vues général.
7. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.
8. Questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés.
9. Questions se rapportant à l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
10. Questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention.
11. Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen du rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention.
13. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
14. Questions diverses.
15. Examen et adoption du rapport final.
16. Clôture de la Réunion.

* Le présent rapport a été soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

